

CHIFFRES CLÉS & PALMARÈS

Analyse réalisée d'avril à fin juillet 2017 portant sur l'information réglementée des sociétés de droit français du SBF 120.



2017 - 8^e ÉDITION
DES GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE



GRANDS PRIX DE LA
TRANSPARENCE

MÉTHODOLOGIE

LES QUATRE PILIERS DE LA TRANSPARENCE

Labrador a élaboré avec le support du régulateur et du comité scientifique une **méthodologie unique** pour définir la Transparence. Elle se fonde sur quatre piliers essentiels :

- 
- ACCESSIBILITÉ**
Trouver rapidement les informations recherchées
“Pour exister, l’information doit être accessible.”
 - PRÉCISION**
Obtenir l’intégralité des contenus réglementaires détaillés
“Pour être compréhensible et pertinente, l’information doit être conforme à la réglementation et complétée si nécessaire.”
 - COMPARABILITÉ**
Comparer facilement les informations entre les émetteurs
“Pour permettre la recherche d’une information précise pour chaque émetteur, les informations doivent être facilement comparables.”
 - DISPONIBILITÉ**
Disposer de toute l’information le plus tôt possible
“Pour ne favoriser ou défavoriser aucun lecteur, l’information doit être disponible suffisamment tôt et simultanément pour tous.”

158 CRITÈRES OBJECTIFS ET UNIVERSELS, EXAMINÉS SUR 4 SUPPORTS D’INFORMATION

L’étude transparence analyse chaque année l’ensemble des sociétés de droit français de l’indice SBF 120, soit 107 sociétés en 2017. Chaque société est passée au crible de critères objectifs et publics, validés par le comité scientifique.

Les quatre principaux supports d’information financière réglementée sont étudiés :

- le **Document de référence** incluant le rapport financier annuel : 74 critères ;
- la **Charte éthique** : 19 critères ;
- le **Site Internet** et en particulier la rubrique « Investisseurs » : 36 critères ;
- la **Brochure de convocation** à l’Assemblée générale incluant le *Say on Pay* : 29 critères.

La liste complète des critères Transparence 2017 est disponible sur le site www.grandsprixtransparence.com

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

Le comité scientifique valide la méthodologie, les critères, les résultats de l’étude et le classement. Il est composé de personnalités indépendantes issues d’organismes et d’associations représentant tous les utilisateurs de l’information :

- **Association française de gestion financière (AFG)**, Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d’Entreprise et de la Déontologie ;
- **Association pour le Patrimoine et l’Actionariat Individuel (APAI)**, Hervé Chefdeville, Administrateur ;
- **Euronext**, Eric Forest, Président-directeur général d’EnterNext ;
- **Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d’investissement (F2iC)**, Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- **Fédération Française des Actionnaires Saliés (FAS)**, Sylvie Lucot, Membre du bureau et du conseil fédéral, Membre du Collège de l’AMF ;
- **Institut français des administrateurs (IFA)**, Clémence Decortiat, Responsable de la communication ;
- **Paris Europlace**, Alain Pithon, Secrétaire Général ;
- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Bruno Beauvois, Délégué général et Martine Léonard, Présidente de la commission « Développement durable ».
- **Véronique Magnier**, Directeur de l’Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP).

■■■
ÉDITO



LAURENT ROUYRÈS
Président de Labrador

LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE AU SERVICE DE VOTRE RÉPUTATION

Vous découvrirez dans cette brochure les lauréats et le TOP 20 qui se sont illustrés lors de cette 8^e édition des Grands Prix de la Transparence. Paradoxalement, j'aimerais que l'on s'attarde un instant sur tous les autres. Que l'on prenne le temps de mesurer les progrès réalisés depuis 7 ans par ceux restés dans l'ombre, toutes ces sociétés du SBF120 qui constituent notre panel, qui représentent 7 millions d'employés dans le monde et près de 2 mille milliards de capitalisation boursière.

La clarté, la lisibilité, la précision, en un mot la Transparence ne peuvent se vérifier qu'au travers de très nombreux indicateurs. Pris séparément, ils ne sont pas spectaculaires, mais ensemble ils montrent une véritable volonté d'améliorer la compréhension de l'entreprise. Initiée par certains, copiée par d'autres avant d'être suivie par l'ensemble de la place, cette démarche transforme pas à pas les meilleures pratiques en standards, qui s'exportent ensuite bien au-delà du SBF120.

Et les résultats sont là : depuis 2010, première année de l'étude, vous avez déplacé des montagnes d'opacités ! Votre information est publiée beaucoup plus tôt, elle est plus complète et bien sûr nettement plus claire. Tous nos indicateurs montrent des progrès tangibles, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir en matière de simplicité, de clarté du langage et de pédagogie. Cette qualité d'information engendre la confiance des marchés, clé de voûte de la création de valeur durable.

C'est pour cette raison que nous avons intégré cette année l'analyse de vos chartes éthiques au panel. Afin de protéger les entreprises des nouveaux risques de réputation d'abord. Pour accompagner aussi les travaux des régulateurs qui demanderont toujours plus de pédagogie associée à votre compliance. Mais surtout pour éviter que des incidents de comportement ne se transforment en crise de confiance globale en l'entreprise.

Transformez vos contraintes réglementaires et vos risques de réputation en opportunité de communication !

■■■
sommaire

MÉTHODOLOGIE	p. 2
ÉDITO	p. 3
LA TRANSPARENCE EN 2017	p. 4
LAURÉATS DES 13 GRANDS PRIX 2017	p. 6
LE TOP 20 2017	p. 8
PANEL ÉTUDIÉ	p. 8
CRITÈRES TRANSPARENCE 2017	p. 9

LA TRANSPARENCE EN 2017

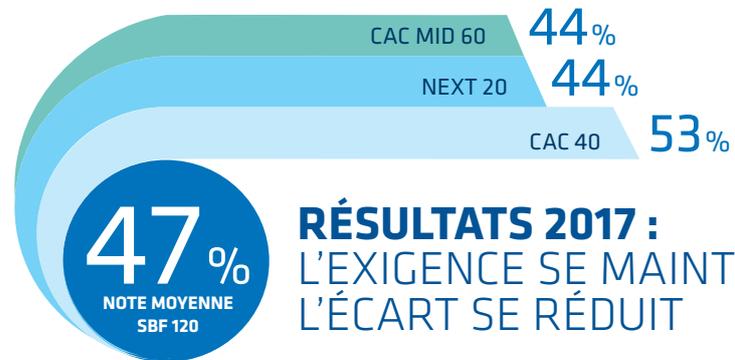
ÉTUDE TRANSPARENCE 2017

158 CRITÈRES
TRANSPARENCE

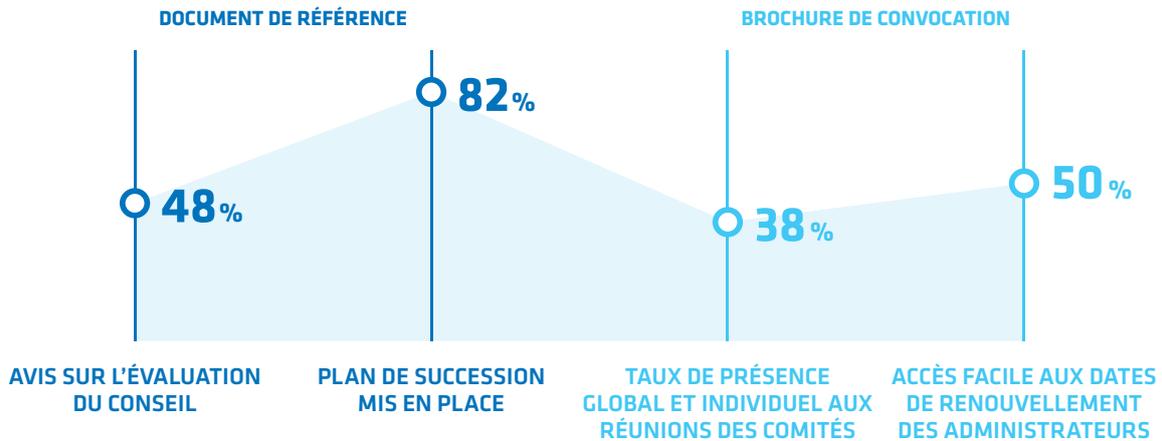
17 000 DONNÉES
COLLECTÉES

8 ANS D'HISTORIQUE
SUR LE SBF 120

4'50 MN POUR TROUVER
15 INFORMATIONS
(versus 22' en 2010)

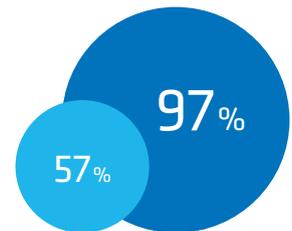
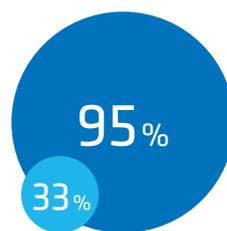
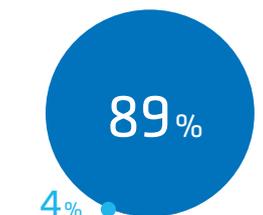
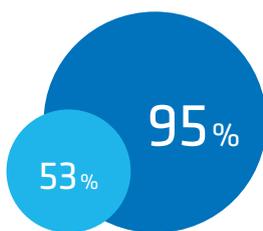


GOVERNANCE : ÉVALUER ET PRÉVOIR



LES BONNES PRATIQUES SE STANDARDISENT

● 2010 ● 2017



ÉTHIQUE : PRÉSERVER L'AVENIR DE L'ENTREPRISE



Disponibilité publique du document



Présence d'au moins trois cas pratiques

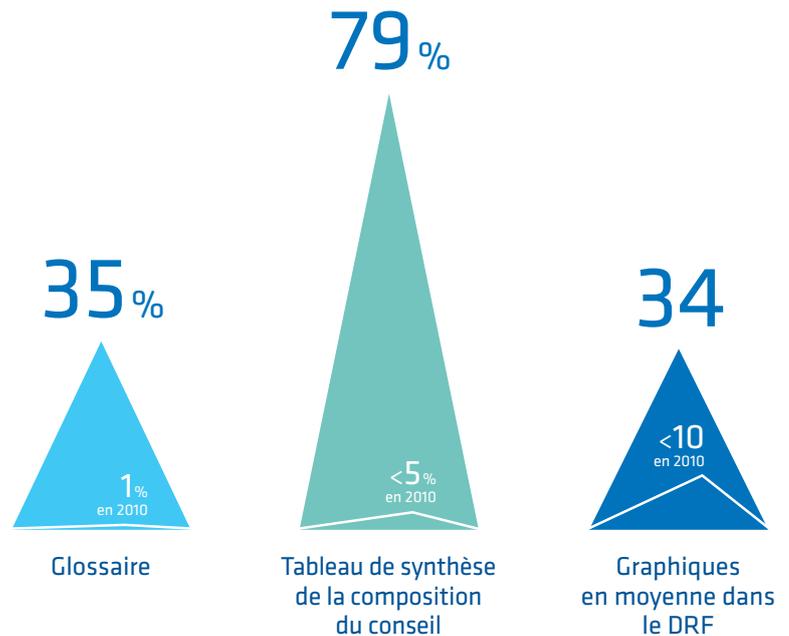


Signature du responsable Éthique

ACTIONNARIAT : RENFORCER LA CONFIANCE



PÉDAGOGIE : RENDRE L'INFORMATION LISIBLE



INTRODUCTION AU DRF : AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION

57%
DES DRF INTÈGRENT
UNE PRÉSENTATION
INSTITUTIONNELLE
SYNTHÉTIQUE

30%
PRÉSENTENT
DES INDICATEURS
EXTRA-FINANCIERS

9%
DES INTRODUCTIONS
SONT DES RAPPORTS
INTÉGRÉS

6
PAGES
EN MOYENNE

LAURÉATS DES 13 GRANDS PRIX 2017

GRANDS PRIX DE LA TRANSPARENCE 2017



Les nommés :
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - L'ORÉAL - VALEO

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le gagnant :



Les nommés :
CRÉDIT AGRICOLE - TF1 - VALEO

BROCHURE DE CONVOCATION INCLUANT LE SAY ON PAY

Le gagnant :



Les nommés :
BOUYGUES - CRÉDIT AGRICOLE - VEOLIA

GRANDS PRIX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS

Le gagnant :



Les nommés :
EDENRED - ELIS - LEGRAND

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Le gagnant :



Les nommés :
CRÉDIT AGRICOLE - MERCIALYS -
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT

Le gagnant :



Les nommés :
BOUYGUES - SAINT-GOBAIN -
VINCI


CAC MID 60

Le gagnant :



Les nommés :
MERCIALYS - EDENRED - TF1


CHARTE ÉTHIQUE

Le gagnant :

L'ORÉAL

Les nommés :
L'ORÉAL - SANOFI - VALEO


SITE INTERNET

Le gagnant :



Les nommés :
LEGRAND - MERCIALYS - TF1


PROGRESSION

Le gagnant :

MERCIALYS

Les nommés :
GÉCINA - MERCIALYS - VEOLIA


**SERVICES AUX COLLECTIVITÉS /
TECHNOLOGIE**

Le gagnant :

sopra  steria

Les nommés :
INGENICO GROUP - SOPRA STERIA -
VEOLIA


**SERVICES AUX
CONSOMMATEURS**

Le gagnant :

KERING


Les nommés :
ACCOR HOTELS - KERING - TF1


**BIENS DE CONSOMMATION /
SANTÉ**

Les gagnants ex-aequo :

GROUPE RENAULT
ESSILOR

Les nommés :
ESSILOR - GROUPE RENAULT -
L'ORÉAL - VALEO

LE TOP 20 2017

(Nouveaux entrants 2017 en bleu)

1. VALEO	6. BOUYGUES	11. VINCI	16. ESSILOR
2. TF1	7. VEOLIA	12. GROUPE RENAULT	17. BIC
3. MERCIALYS	8. LEGRAND	13. ELIS	18. BNP PARIBAS
4. L'ORÉAL	9. CRÉDIT AGRICOLE	14. EURAZEO	19. SANOFI
5. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	10. EDENRED	15. SAINT-GOBAIN	20. KERING

PANEL ÉTUDIÉ

Détail du panel par secteur, avec indice d'appartenance.

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT	SERVICES AUX CONSOMMATEURS
AÉROPORT DE PARIS	AIR LIQUIDE	ACCORHOTELS
ALSTOM	ARKEMA	AIR FRANCE-KLM
BOLLORÉ	BOUYGUES	CARREFOUR
BUREAU VERITAS	EIFFAGE	CASINO GUICHARD
EDENRED	IMERYS	ELIOR GROUP
ELIS	SAINT-GOBAIN	EUTELSAT
GROUPE EUROTUNNEL	TOTAL	EUROPCAR GROUP
GTT	VICAT	HAVAS
LEGRAND	VINCI	IPSOS
NEXANS	TARKET	JC DECAUX
REXEL		KERING
SAFRAN		LAGARDÈRE
SCHNEIDER ELECTRIC		MÉTROPOLE TV
THALES		PUBLICIS GROUPE
VALLOUREC		SFR
WORLDLINE		SODEXO
ZODIAC AEROSPACE		TECHNICOLOR
		TELEPERFORMANCE
		TF1
		VIVENDI

BIENS DE CONSOMMATION / SANTÉ	SERVICES AUX COLLECTIVITÉS / TECHNOLOGIE	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
BIC	ALTEN	AMUNDI
BIOMÉRIEUX	ALTRAN TECHNOLOGIES	AXA
DANONE	ATOS	BNP PARIBAS
DBV TECHNOLOGIES	CAP GEMINI	CNP ASSURANCES
ESSILOR INTERNATIONAL	DASSAULT SYSTÈMES	CRÉDIT AGRICOLE
FAURECIA	EDF	EULER HERMES
GENFIT	ENGIE	EURAZEO
GROUPE PSA	ILIAD	FONCIÈRE DES REGIONS
HERMÈS	INGENICO GROUP	GEFINA
INNATE PHARMA	NEOPOST	ICADE
IPSEN	ORANGE	KLÉPIERRE
KORIAN MEDICA	RUBIS	MERCIALYS
L'ORÉAL	SOPRA STERIA	NATIXIS
LVMH	SPIE	NEXITY
MICHELIN	SUEZ ENVIRONNEMENT	SCOR
ORPEA	VEOLIA ENVIRONNEMENT	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
PERNOD RICARD	SOITEC	UNIBAIL-RODAMCO
PLASTIC OMNIUM		WENDEL
RÉMY COINTREAU		
GROUPE RENAULT		
S.E.B.		
SANOFI		
SARTORIUS STEDIM		
UBISOFT		
VALEO		

CRITÈRES TRANSPARENCE 2017

Les nouveaux critères 2017 sont indiqués en gras.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Critères d'ACCESSIBILITÉ

1. Document en un seul volume
2. Appellation « Document de référence »
3. Existence d'une version anglaise
4. Appellation « Registration document » ou « 20-F »
5. Existence d'une première partie sélectionnant l'information pertinente et prospective de la société, incluant un mot du Président, les chiffres clés et faits marquants
6. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
7. Indication dans le sommaire des éléments constituant le rapport financier annuel
8. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3^e niveau
9. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
10. Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre RSE
11. Table de concordance avec le règlement CE n° 809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
12. Table de concordance du Rapport financier annuel
13. Table de concordance du Rapport de gestion
14. Table de concordance sur les informations RSE
15. Numéros de pages dans toutes les tables de concordance
16. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
17. Indication société, titre document et année en bas de page
18. Mise en page sur deux colonnes
19. Index par mots clés
20. Existence d'un glossaire (minimum 30 entrées)
21. Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés

Critères de PRÉCISION

22. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
23. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
24. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois
25. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
26. Segmentation sectorielle similaire
27. Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels dans la description des activités
28. Mention de la capacité d'autofinancement dans le tableau des flux de trésorerie
29. Rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées
30. Introduction courte au chapitre « Risques »
31. Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
32. Renvois précis depuis le chapitre « Risques »
33. Référence à un code de gouvernance de Place
34. Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil
35. Identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences
- 36. Mention des taux de présence global et individuel aux réunions du Conseil**
- 37. Mention des taux de présence global et individuel aux réunions des comités, ainsi que le nombre de réunions**
- 38. Mention de la mise en place ou du suivi d'un plan de succession**
- 39. Avis sur l'évaluation du Conseil incluant les recommandations**

40. Présence de la définition des « Relations d'affaires » propre à l'entreprise

41. Présence du règlement intérieur
42. Existence d'une formation des membres du Conseil
43. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
44. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable et présence d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
45. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock options ou de l'attribution d'actions gratuites
46. Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital
47. RSE : Présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre
48. RSE : Existence d'une matrice de matérialité et de la méthodologie utilisée
49. RSE : Existence d'un tableau de bord des enjeux, objectifs et indicateurs clés de performance RSE
50. RSE : Référence à un code ou une charte éthique/déontologique avec renvois précis
51. RSE : Présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant
52. RSE : Identification des indicateurs ayant fait l'objet d'une assurance donnée par l'organisme tiers indépendant
- 53. Existence d'un Comité RSE ou thème objet des travaux du Conseil**
- 54. Existence d'un Comité éthique ou thème objet des travaux du Conseil**

Critères de COMPARABILITÉ

55. Sommaire en 25 chapitres ou en 6 à 10 chapitres
56. Structure didactique du document
57. Appellation « Facteurs de risques », « Gouvernance » et « RSE » des chapitres concernés
58. Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change
59. Version anglaise identique à la version française, page à page
60. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
61. Structuration des notes annexes aux comptes consolidés (au moins 50 %)
62. Colonne « Année de référence » à gauche dans les comptes
63. RSE : Mention d'un référentiel national ou international
64. RSE : Existence d'un tableau de cartographie des parties prenantes (1/0)
- 65. Présentation des objectifs RSE dans le temps, des critères d'évaluation, des délais fixés et de l'état d'avancement**
66. Tableau de synthèse présentant les administrateurs (1/0)
67. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes existant et conforme à la recommandation de l'AMF
68. Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP/MEDEF non appliquées
69. Rémunérations : présence et conformité des tableaux de la recommandation AMF
70. Rémunérations : présence des tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
71. Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans

Critères de DISPONIBILITÉ

72. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
73. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
74. Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

CHARTRE D'ÉTHIQUE

Critères d'ACCESSIBILITÉ

75. Disponibilité publique du document
76. Appellation «Charte (d')éthique» ou «Code (d')éthique»
77. Existence des versions française et anglaise
78. Existence du document dans au moins cinq langues différentes
79. Présence de toutes les versions linguistiques du document sur une page unique du site
80. Existence d'une rubrique dédiée sur le site de l'entreprise
81. Présence d'un sommaire paginé
82. Accessibilité du document depuis le moteur de recherche Google
83. Accessibilité depuis le moteur de recherche du site corporate
84. Pas plus de deux clics pour accéder au document, depuis la page d'accueil du site corporate

Critères de PRÉCISION

85. Date de mise à jour indiquée et inférieure à deux ans
86. Signataire : nom du responsable éthique ou contact
87. Présence de cas pratiques (min 3)
88. Existence d'une rubrique définissant les infractions
89. Procédure d'alerte expliquée, détaillant les garanties, avec engagement de réponse et mention d'un point de contact externe
90. Existence d'un éditorial signé du Président ou d'un dirigeant en introduction

Critères de COMPARABILITÉ

91. Au moins trois graphiques/illustrations/infographies présents dans le document

Critères de DISPONIBILITÉ

92. Sur le site, présence d'une ou plusieurs chartes annexes
93. Dans le document, référence à une ou plusieurs chartes annexes

SITE INTERNET

Critères d'ACCESSIBILITÉ

94. Accès direct par un moteur de recherche au document de référence de l'année en cours
95. Rubrique «Information réglementée» dès la page d'accueil «Groupe» ou «Investisseurs»
96. Pas plus de deux clics pour accéder au DDR/RFA depuis la page d'accueil «Investisseurs»
97. Existence d'un menu avec un accès direct aux sous-rubriques
98. Onglet Développement Durable ou RSE clairement identifié et accessible sur le site
99. Rapport RSE/chapitre RSE du DRF accessible depuis l'onglet RSE
100. Version interactive du document de référence : existence
101. Version interactive du document de référence : présence dans la partie «Information réglementée», de même que le PDF
102. Pas plus de deux clics pour accéder à l'avis de convocation (brochure) et/ou à l'avis BALO
103. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie «Modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale» de la rubrique «Information réglementée»
104. Existence d'un onglet «Assemblée générale» complet et à jour
105. Accès facile et public aux slides de présentations des résultats annuels
106. Version interactive de l'avis de convocation
107. Performance du moteur de recherche
108. Possibilité d'inscription à un flux RSS ou à une newsletter par e-mail.
109. Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs
110. Existence d'un «Plan du site» avec menu et sous menus
111. Existence d'un point de contact référent dans l'onglet RSE

Critères de PRÉCISION

112. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée
113. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique «Information réglementée»
114. Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels dans la rubrique «Information réglementée»
115. Indication de la date de publication des documents
116. Indication du poids des documents PDF
117. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés
118. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
119. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier
120. Présence d'un compte-rendu de l'AG et des questions-réponses
121. Présence des slides présentées à l'AG
122. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuel et semestriel

Critères de COMPARABILITÉ

123. Appellation de la rubrique : «Investisseurs» (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
124. Page d'accueil «Investisseurs» identique en versions française et anglaise
125. Appellation «Information réglementée»
126. Appellation «Regulated Information»
127. Distinction «Information périodique» et «Information permanente»
128. Présence minimum de rubriques «Activités/stratégie», «Gouvernance» et «RSE» sur la page d'accueil du site corporate aux côtés de la rubrique «Investisseurs»
129. Présence minimum de sous-rubriques «Actualités», «Agenda», «Contacts» et «Cours de bourse» dans la rubrique «Investisseurs»

BROCHURE DE CONVOCATION

Critères d'ACCESSIBILITÉ

130. Publication d'une Brochure de convocation

131. Appellation « Avis de convocation à l'Assemblée générale »
132. Sommaire en page 1 ou 2
133. Présence de repères de navigation dans le document
134. Possibilité de vote électronique pré-AG
135. Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail
136. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
137. Existence d'une version anglaise

Critères de PRÉCISION

138. Présence sur la couverture des date, heure et lieu de l'AG
139. Présence d'un message du Président
140. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
141. Informations sur les administrateurs
142. Présentation graphique de la composition du Conseil
143. Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil
144. Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs
145. Présentation des principaux éléments de rémunérations sous forme de graphiques
146. Présence des principaux éléments de rémunérations sur les deux derniers exercices
147. Exposé de la politique de rémunération
148. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours
149. **Présentation de l'évolution de la rémunération sur plusieurs années**
150. **Accès facile aux informations de nomination et des dates de renouvellement des administrateurs**

Critères de COMPARABILITÉ

151. Structure didactique ou non
152. Présentation des conventions réglementées soumises au vote
153. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés et le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
154. Tableau de synthèse présentant les compétences des administrateurs
155. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG
156. Présence du tableau AFEP-MEDEF sur les rémunérations

Critères de DISPONIBILITÉ

157. Écart minimum entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'AG
158. Écart maximum entre la clôture de l'exercice et l'AG

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble de l'équipe Labrador qui chaque année assure le succès des Grands Prix de la Transparence.

Bravo à Églantine Belut, Audrène Lambour, Matthieu Delaunay, Constant Panygères et Pierre Tavano, Chargés d'études stagiaires du département Conseil, pour l'excellence de leur travail dans la réalisation de l'Étude Transparence.

PARTENAIRES

Fidèles partenaires des Grands Prix de la Transparence depuis leur création, de nombreuses associations de Place s'associent à la démarche de Labrador pour la promotion et l'essor de la Transparence. Nous remercions leurs représentants qui s'investissent chaque année au sein du Comité Scientifique pour faire grandir les Grands Prix : Alain Pithon, Aldo Sicurani, Bruno Beauvois, Clémence Decortiat, Éric Forest, Hervé Chefdeville, Martine Léonard, Sylvie Lucot, Valentine Bonnet, Véronique Magnier.



À PROPOS DE LABRADOR

Éclairer, simplifier, valoriser l'information de votre entreprise : telle est la mission de Labrador, l'agence conseil en communication réglementée. Leader en France et trois fois primée aux USA, Labrador milite au quotidien depuis 1992 pour une information d'entreprise plus pédagogique et transparente, à la fois créatrice de confiance pour les parties prenantes et de valeur pour les émetteurs. Elle déploie pour eux des prestations innovantes, sécurisées et sur-mesure de conseil, d'édition et de traduction, afin de transformer leur obligation d'information réglementaire — qu'elle soit financière, juridique ou éthique — en une opportunité de communication.

CONTACT

LABRADOR CONSEIL ET COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

transparence@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

www.labrador-company.com

www.grandsprixtransparence.com